# *BRUISSEMENTS DE CANAUX*

**Bulletin semestriel de l'Association Vallée des Forges – Décembre 2018 - N°21**

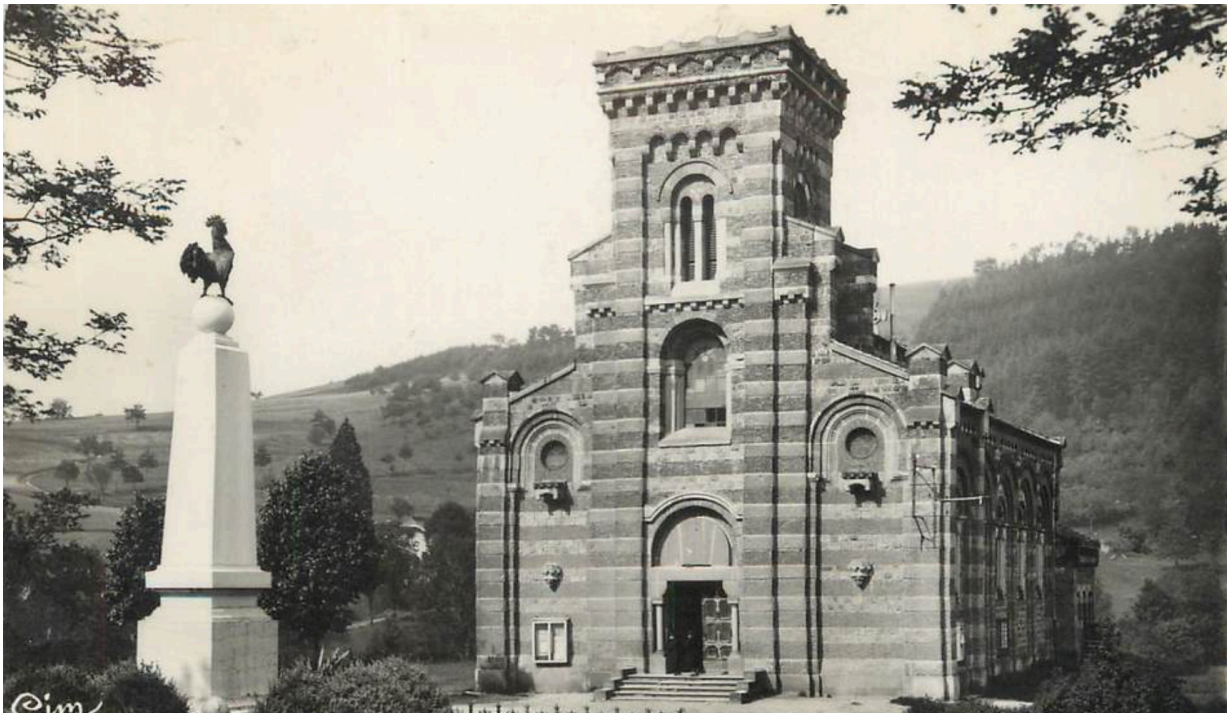

## La fin du conflit 14-18 à Pont-Salomon

**Quatre décès après le 11 novembre 1918**

Il y a 100 ans, la Première Guerre s'achevait avec la sonnerie du clairon dans les tranchées et l'envolée des cloches dans les églises, à la onzième heure du onzième jour du onzième mois de l'année 1918. Mais elles n'annonçaient point pour autant la fin des malheurs dans les familles meurtries. Des fils, des pères, des frères, des maris, des oncles, blessés ou gazés continuent de mourir dans les hôpitaux après le 11 novembre. Le dernier pontois qui décède «pendant la guerre» est Claudius Carrot le 23 octobre 1918. Mais quatre autres soldats vont décéder des séquelles du conflit après la sonnerie du clairon, le dernier exactement neuf mois jour pour jour :
Pierre Agnoux, instituteur, le 10 décembre 1918
Joseph Barnier, le 17 janvier 1919
Pierre Mounier, le 3 février 1919. Il avait 23 ans. Il était né le 31 juillet 1896 au Foultier de Charles Mounier, platineur né le 2 octobre 1852 au Foultier, et d'Anne-Marie Rouchon née le 4 avril 1858 à Chabannes-haut
Louis Bayle, le 11 août 1919.
Pont-Salomon qui comptait 1 303 habitants au recensement de 1911 n'en compte plus que de 1 231 en 1921, 72 âmes en moins, soit une baisse de 5,5%.

Le dernier mort français sur le champ de bataille est le soldat 1ere classe Augustin Trébuchon, berger à Saint-Privat-du-Fau en Lozère. Il a été mobilisé en cet automne 1918 malgré ses 40 ans. Le 11 novembre, son régiment, le 415e d'infanterie, combat dans les Ardennes et fait face à une contre-attaque allemande à Vrigne-sur-Meuse. Les échanges de tirs sont cependant sporadiques depuis l'annonce de l'armistice parvenue au régiment vers 6 h 30 du matin. Mais alors qu'il porte un message à son capitaine, Augustin Trébuchon reçoit une balle dans la tête. Il est 10 h 55, cinq

petites minutes avant le son du clairon dans la tranchée. Comme pour tous ses camarades tués le jour de l'Armistice, Augustin sera déclaré «Mort pour la France» le 10 novembre.

Dès 1919, le 11 novembre est un jour de recueillement national. Ce n'est qu'en 1922 qu'il devient jour férié.

**Un message de reconnaissance aux armées françaises et alliées par le Conseil municipal pontois**

Le 17 novembre 1918, soit moins d'une semaine après l'Armistice, le Conseil municipal de Pont-Salomon, présidé par le maire Régis Martin-Binachon, envoie au Sous-Préfet d'Yssingeaux, monsieur Vatise, un télégramme de reconnaissance : «Le maire, au nom du Conseil municipal, interprète de la population, vous prie d'adresser au Président du Conseil (*l'équivalent du 1er ministre actuel – note de l'auteur du bulletin*) le témoignage de notre patriotique reconnaissance pour les armées française et alliées, le Maréchal Foch, Monsieur Georges Clémenceau et le gouvernement de la République.» Etaient présents, outre le maire, l'adjoint Nougué, et les conseillers Grivel, Massardier, Dhaler, Rouchon. Absents : messieurs Carrot, Suc, Faure et Mounier.

**Deux stèles en marbre**

A - Une est apposée à l'entrée de l'église, côté droit :

«1914-1918
A LA MEMOIRE
DES ENFANTS
DE PONT-SALOMON
MORTS POUR LA FRANCE
SOUVENIR DES MOBILISES
CLASSES : 1887 à 1918
PIE JESU DONA EIS REQUIEM»
(*Pieux Jésus donnez-leur le repos*)

B - La seconde est apposée sur un mur intérieur du cimetière. Y sont gravés 55 noms. Un précédent «Bruissements de canaux» n°13, publié en novembre 2014 et consacré à la Grande Guerre, a relaté qu'un nom a été omis, celui d'Antonin Renaudier, 22 ans, tombé le 9 août 1914 à Blied en Belgique.

C'est le 9 février 1920 que le Conseil municipal réuni au complet avec messieurs Nougué, Grivel, Rouchon, Massardier, Faure, Mounier, Dhaler, Renaudier, Méasson, Defour et Séauve, décide de voter le projet du maire Régis Martin-Binachon d'élever un monument à la mémoire des soldats de la commune morts pour la France. Le Conseil décide :

- 1°qu'il sera élevé un monument à la mémoire des militaires de tous grades de la commune de Pont-Salomon morts au Champ d'Honneur pendant la guerre et que les noms de tous les morts de la commune y seront gravés
- 2° que ce monument sera érigé au cimetière
- 3°qu'est votée la somme de 3 500 francs pour son érection
- 4°que sera demandée à l'Etat une subvention dans les conditions prévues par la loi du 25/10/1919
- 5°qu'une souscription publique sera ouverte et la somme recueillie ajoutée aux deux précédentes pour permettre l'édification d'un monument digne «de l'héroïsme de nos morts»
- 6° Le maire reçoit les pouvoirs les plus étendus pour assurer l'exécution de la délibération.

**Le monument aux Morts**

Son adoption par le Conseil municipal a cette fois été précédée par l'ouverture d'une souscription publique. C'est l'adjoint, Nougué, qui s'est chargé de faire du porte-à-porte pour solliciter les familles pontoises. Et les souvenirs de quelques anciens, se rappelant les remarques par trop désabusées de monsieur Nougué, témoignent que des ménages pas trop argentés ont été plus généreux que de «grandes» familles locales plus aisées. La souscription rapporte la somme de 14 025 francs.

C'est lors d'une réunion ordinaire à cinq heures du soir le 10 avril 1921 que le Conseil municipal toujours au complet adopte le projet présenté par le maire Martin-Binachon d'élever un monument à la mémoire des soldats de la commune morts pour la France pendant le cours de la guerre. Le maire présente le devis estimatif : 21 350 francs. Le Conseil, après en avoir délibéré, considérant qu'il y a lieu d'élever un monument aux morts de la commune digne de leurs souffrances et de leur sacrifice, considérant que la souscription ouverte en vue de l'érection du monument a produit la somme de 14 025 francs, décide :

- 1° d'adopter le projet du monument présenté, lequel sera érigé sur la place de l'église

-2° de voter la somme de 6 500 francs pour l'érection de ce monument, cette somme sera prélevée sur les ressources disponibles de l'exercice courant et inscrite au budget additionnel de 1921

-3° de demander une subvention à l'Etat dans les conditions prévues à l'article 81 de la loi des Finances du 31 juillet 1920.

Le monument d'origine était surmonté d'un gros coq bien gras, bien campé sur ses ergots, les ailes légèrement écartées et décollées, la gorge bien déployée qui criait la Victoire. Avec le temps, sa queue tombera et le gallinacé sera remplacé dans les années 1980 par le coq actuel, réalisé par un artiste de Beaux, Faust Gomez, chaudronnier de métier, qui récupérait du vieux métal pour en faire des sculptures.

# Brèves de vallée

Le livre «Le Crouzet – Un village et son usine aux champs» a été vendu à 377 exemplaires. Il n'en reste qu'une cinquantaine, disponible à la librairie Alpha-Bureau à Monistrol, au Bar-tabac de Saint-Didier, et chez Joseph Gourgaud. L'ouvrage ne sera pas réédité. Une bonne idée de cadeaux pour les fêtes.